

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021, À 20H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 21h22 sont présents mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Chapdelaine, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Sont également présentes la directrice générale, madame Christine Ménard, urb., le trésorier, monsieur Dominique Valiquette, CPA, CGA et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 16 décembre 2021, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 7 décembre 2021, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Me Julie Waite,
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse Mélanie Villeneuve, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2021-12-398 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2022

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2022, 2023 et 2024
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2021 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2022, 2023 et 2024)
7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MADAME LA MAIRESSE MÉLANIE VILLENEUVE

Au nom du conseil municipal, madame la mairesse Mélanie Villeneuve et monsieur le trésorier, Dominique Valiquette CPA, CGA, présentent les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2022 ainsi que le programme triennal de dépenses en immobilisations de la Ville pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Note de la séance :

Madame la conseillère Natacha Thibault quitte la séance à 21h44 et revient à 21h45.

RÉSOLUTION 2021-12-399 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2022 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leurs donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allein :

D'ADOPTER le budget de fonctionnement de la Ville pour l'exercice financier 2022, prévoyant ce qui suit :

Revenus : 14 336 000 \$
Charges : 13 388 180 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales : 947 820 \$

QUE le budget de l'année 2022 soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

RÉSOLUTION 2021-12-400 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE POUR LES EXERCICES 2022, 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2022, 2023 et 2024 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville, prévoyant des investissements de 3 713 400 \$ pour l'exercice 2022, 9 992 600 \$ pour l'exercice 2023 et 18 283 100 \$ pour l'exercice 2024;

QUE le programme triennal d'immobilisations soit publié ou distribué conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la période de questions, les questions suivantes :

Monsieur Francis Beaugard

Budget / Environnement

Monsieur Jean-Michel Lanot

Budget / Projets / Subventions

Monsieur Dominique Phaneuf

**Budget / Rémunération du
personnel**

**RÉSOLUTION
2021-12-401**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la présente séance soit et est levée à 22h05.

Mélanie Villeneuve,
Mairesse

Me Julie Waite,
Greffière